

Les pouvoirs publics aux côtés des filières viandes blanches dans un contexte économique et sanitaire inédit

Le conseil spécialisé « viandes blanches » de FranceAgriMer s'est réuni le 25 mai 2022, sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer. À l'ordre du jour, la conjoncture des filières porc et volaille, marquée par l'envolée des coûts de production, et les dispositifs d'accompagnement mis en place par les pouvoirs publics, dans un contexte économique et sanitaire inédit. Le conseiller agricole de l'Ambassade de France à Kiev a également apporté un éclairage sur l'organisation de ces filières en Ukraine, peu comparable au modèle qui prévaut actuellement en Europe.

La rentabilité des élevages porcins français s'est fortement dégradée

La production française de viande de porc se replie depuis le début de l'année 2022, alors que la consommation totale de viande de porc qui avait tendance à s'effriter, repart à la hausse, tirée par la restauration hors domicile. Les exportations françaises de viande de porc et d'abats restent soutenues, malgré le recul des importations de la Chine qui a reconstitué ses cheptels. Des débouchés alternatifs ont permis de maintenir un niveau d'exportation élevé, mais on observe un léger tassement au premier trimestre 2022. Les cotations françaises et européennes des carcasses de porc ont nettement augmenté du fait de la forte hausse des coûts de production et d'une offre en volume qui se réduit. Elles se sont stabilisées depuis la mi-avril à un niveau élevé. Dans le même temps, le coût de l'aliment, en forte hausse en 2021, ne cesse d'enfler et frôle aujourd'hui les 350 euros/tonne. Cette tendance devrait perdurer dans les mois à venir. Avec l'envolée de coûts de production, la rentabilité des élevages porcins français est fortement dégradée, en dépit de l'augmentation du prix des carcasses.

Filière avicole : envolée des coûts de production et crises sanitaires à répétition

Comme la filière porcine, la filière avicole française est confrontée à la hausse de ses coûts de production, notamment du prix de l'aliment pour les animaux (+ 72 % sur deux ans pour le poulet), mais aussi à des épizooties d'influenza aviaire répétitives. Si les abattages de poulet se sont maintenus au cours du premier trimestre 2022, la production française recule pour les autres espèces.

Les importations de viande de volaille s'accroissent et dépassent désormais le niveau constaté en 2019 avant la crise COVID. Les exportations françaises de viande de volaille ont retrouvé leur niveau d'avant COVID après deux années de repli. Elles sont portées par le dynamisme des ventes vers l'Union européenne, tandis que l'export vers l'Arabie saoudite continue de reculer. Qu'il s'agisse de la volaille ou des œufs, les achats des ménages français ont également retrouvé leur niveau d'avant COVID, avec la fin des restrictions sanitaires qui avaient perturbé le circuit de la restauration hors domicile. Alors que la consommation de foie gras à domicile s'était maintenue ces trois dernières années, la situation pourrait être contrariée cette année par l'influenza aviaire qui a frappé le maillon accoupage en Pays de La Loire, ce qui retarde la remise en production des élevages du Sud-Ouest, faute de canetons.

Plan de sauvegarde pour la filière porcine française

Le plan de sauvegarde pour la filière porcine, mis en œuvre par les pouvoirs publics, aidera la filière porcine à passer le cap de la crise et à se structurer pour l'avenir. Le volet 2 est en cours de paiement.

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/PORCS-Plan-de-sauvegarde-Volet-2-restructuration>

Par ailleurs, la filière porcine française a bénéficié des mesures d'aide au stockage privé, ouvertes par l'Union européenne du 25 mars au 29 avril 2022, pour 1 246 tonnes de viande de porc soit 3 % environ des volumes européens éligibles au dispositif. <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Regulation-des-marches/Stockage-prive/Stockage-prive-de-viandes2/Stockage-prive-de-viande-de-porc>; <https://circabc.europa.eu/sd/a/e22bd71c-bf4d-4e0b-b19d-33bd8b6c897b/PSA-pig-2022.pdf>

Influenza aviaire : des dispositifs d'indemnisation en cours de déploiement

Les dispositifs d'indemnisation des éleveurs et accoueurs, frappés par l'influenza aviaire en 2021/2022 sont en cours de déploiement. D'ores et déjà, les éleveurs et engraisseurs des premiers départements touchés (Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Nord, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Seine-Maritime) ont pu demander une avance sur l'indemnisation des vides sanitaires destinés à juguler la propagation de la maladie : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE/H5N1-2021-22-Avance-eleveurs-Vague-1>

Un second dispositif d'avance sera prochainement mis en place pour les éleveurs des départements impactés en mars 2022, notamment dans les Pays de La Loire. Des dispositifs d'indemnisation spécifiques sont également prévus pour le maillon sélection-accouage, l'aval de la filière (avance de trésorerie) et la filière des œufs.

Plan de résilience : mise en œuvre de l'aide à l'alimentation animale

Le conflit russo-ukrainien a entraîné l'envolée des prix des matières premières agricoles, notamment des céréales et oléoprotéagineux utilisés pour l'alimentation animale, induisant de nouvelles hausses de coûts de production pour les éleveurs. Les acteurs économiques sont invités à adapter rapidement leurs contrats afin de répercuter ces hausses d'amont en aval, comme le prévoit la loi Egalim2 en cas de modification substantielle des conditions économiques. En attendant que la renégociation des contrats produise ses effets, le Gouvernement a décidé de mettre en place une aide d'urgence pour compenser une partie des surcoûts subis par les exploitations agricoles et piscicoles, sur la période du 16 mars au 15 juillet 2022. Les demandes d'aide des éleveurs - hors DOM et Corse - pourront être déposées à partir du 30 mai 2022 à 14h00 jusqu'au 17 juin 2022 à 14h00 sur la plateforme dédiée de FranceAgriMer.

Pour en savoir plus sur les conditions d'octroi et les modalités de calcul de cette aide exceptionnelle :

<https://www.franceagrimer.fr/fam/Accompagner/Plan-de-resilience/Alimentation-animale-eleveurs>

Deux dispositifs complémentaires seront mis en place ultérieurement : un dispositif spécifique pour les éleveurs de Corse et d'Outre-Mer, placé sous l'autorité des préfets concernés, et un dispositif d'aide pour les intégrateurs.

L'Ukraine, un pays très compétitif à fort potentiel avicole et porcin

L'invasion russe perturbe la logistique et limite actuellement les exportations ukrainiennes. Les dégâts occasionnés par le conflit (perte de cheptel et de

marchandises, bombardements d'usines, inflation des intrants et des médicaments vétérinaires...) paraissent limités et pénalisent surtout les entreprises les plus fragiles. L'Ukraine n'en reste pas moins un pays à fort potentiel avicole et porcin, dominé par de grands groupes en pleine expansion, organisés selon des schémas d'intégration verticale, maîtrisant toute la chaîne alimentaire, de la génétique animale jusqu'à la vente de viande en barquettes, en passant par la production de céréales et d'aliments du bétail, loin des modèles européens traditionnels. En 2021, l'Ukraine a exporté 400 000 tonnes de viande de volaille, essentiellement du poulet vers l'Arabie Saoudite, les Pays-Bas, la Slovaquie, les Émirats Arabes Unis et l'Azerbaïdjan... 90 % de ces exportations sont le fait d'une seule entreprise, qui produit des céréales et des protéines végétales sur 370 000 ha, des poulets et des œufs à couver, des aliments pour animaux, qui transforme la viande grâce à ses outils d'abattage-découpe et la commercialise avec sa propre flotte de camions. Cette société a doublé ses actifs dans les Balkans en 4 ans et dispose de filiales de production aux Pays-Bas, en Slovaquie et en Slovénie. Elle vise aujourd'hui les marchés du poulet haut de gamme en Europe et au Moyen-Orient après avoir saturé le marché ukrainien, de moins en moins rémunérateur.

L'Union européenne a décidé de supprimer les droits de douane sur les exportations ukrainiennes suite à l'invasion russe. Les filières viandes blanches se montrent très inquiètes de cette mesure qui pourrait déstabiliser le marché européen en cas d'importations massives d'Ukraine. Elles rappellent le contexte de concurrence potentielle sur nos destinations traditionnelles alors que l'Ukraine n'est pas encore soumise aux normes européennes sanitaires et de bien-être animal.